



PERMIS

Prescrire, instruire, réaliser

D'AMÉNAGER

Étape 2 – Vendredi 25 janvier
Limoges et Poitiers

Après presque 2 années écoulées depuis la promulgation de la loi LCAP et du décret n° 2017-252 qui a prévu l'obligation de recourir à un architecte pour établir le PAPE (projet architectural, paysager, environnemental) d'un lotissement dont la surface de terrain à aménager est supérieure à 2500 m², il est apparu nécessaire au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine de faire un **Point d'étape**.

Ce séminaire, **à l'échelle de la Région**, a fait l'objet fin 2018 d'un préluce le 13 septembre à Pau et d'une « étape 1 » le 6 décembre, à Bordeaux, au 308, siège du Conseil régional de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs locaux, Services Instructeurs, CAUE, SDAP, ATD et Conseils aux Collectivités Locales ainsi qu'à tous les professionnels concernés (Géomètres, Paysagistes, Architectes) et participant à la **conception et réalisation de lotissements**.

POITIERS 1 rue de la Tranchée

→ Programme

13h45

Accueil des participants

14h00

Présentation des enjeux

Virginie Gravière, présidente du Conseil régional de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine.

14h15-14h30

Point législatif

Audrey Dekeyser, consultante en aménagement – Formatrice – Jurist'Ina.

14h30-15h30

Illustration par deux exemples : lotissements à Prailles et à Echiré (Deux-Sèvres).

Animation : **Delphine Page**, architecte et directrice du CAUE 79.

Intervenant :

Nathalie Raud-Cohen, architecte, urbaniste – Atelier Urbanova.

15h30-17h20

Table ronde : « permis d'aménager : réalités, ambitions, avenir »

Animation : **Patrick Vettier**, architecte, conseiller de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine.

Synthèse du séminaire du 6 décembre à Bordeaux.

Les axes : comment travailler ensemble, comment mettre en place les bonnes pratiques, pluridisciplinarités et plus-value de l'architecte.

Frédéric Lerond, directeur de l'Agence des Territoires de la Vienne et du CAUE 86.

Stéphane Caumet, directeur du CAUE 16, urbaniste.

Benoît Saux, géomètre expert, Abscisse Géo-Conseil.

Pascal Chaigneau, directeur d'agence de Nexity foncier conseil.

Eric Enon, paysagiste concepteur – Atelier de l'Empreinte.

Christine Guérif, architecte-urbaniste, formatrice.

Bernard Cornu, adjoint à l'urbanisme, au logement et SCOT à la Mairie de Poitiers, vice-président de Grand Poitiers.

17h20

Conclusion

Benoît Engel, vice-président du Conseil régional de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine, référent du pôle de Poitiers.

17h30 **Moment convivial apéritif**

Cette rencontre pluridisciplinaire a pour objectif d'échanger sur le thème et les problématiques rencontrées par chacun des acteurs dans sa pratique, de **croiser les expériences** à travers des exemples concrets, des tables rondes. Ceci afin de se projeter pour évoluer conjointement dans la recherche de modalités pratiques, applicables et partagées, afin de tendre vers une **qualité** plus grande des **aménagement futurs** sur notre territoire de Nouvelle-Aquitaine,

qualité recherchée dans l'esprit de la loi LCAP, bien au delà de sa stricte application. En deux rencontres ce sont déjà plus de 180 acteurs concernés à l'échelle régionale qui ont ainsi alimenté les débats et nourri leurs pratiques. Nous espérons que ce mouvement continuera de prospérer au cours de cette « étape 2 » à Limoges et Poitiers, ce 25 janvier 2019 et au-delà dans le temps.

Virginie Gravière, présidente de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine

LIMOGES Espace cité Limoges 2 rue de la Providence

→ Programme

10h00

Accueil des participants

10h30

Présentation des enjeux

Frédéric Mazabraud, trésorier adjoint de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine.

10h40 – 12h00

Quelques retours d'expériences autour du permis d'aménagement

Présentation et débats

Modération : **Philippe Cazaux**, vice-président de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine, rattaché au siège.

Intervenants :

Evelyne Chétif, Maire de Lizières [23] (à confirmer)

Jean-Charles Delage, Delage atelier d'architecture (exemple de la place de la République à Limoges)

Charles Breton, architecte, Atelier 4 Lim Architectes Associés (à confirmer)

Bénédicte Ferrey, paysagiste, agence Despaysages

Clarisse Théty, chargée d'opérations bâtiment à l'ATEC

12h00 – 13h30

Pause déjeuner*

13h30 – 15h00

La loi LCAP : son application dans les territoires

Présentation et débats

Modération : **Philippe Cazaux**, vice-président de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine, rattaché au siège.

Intervenants :

Céline Lemaire, architecte-urbaniste, formatrice.

Victor Duarte, géomètre, cabinet Duarte.

Cécile Dezon Avey, responsable urbanisme, habitat et affaires foncières à la Communauté de communes Xaintrie Val Dordogne.

Vincent Bonnet, responsable du service urbanisme de la mairie de Saint Léonard de Noblat.

Christophe Mathieu, chef de service développement urbain à la Ville de Limoges.

15h00 – 15h15

Le « mot de la fin »

Henry Turlier, vice-président du Conseil régional de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine, référent du pôle de Limoges

*Déjeuner sur participation 10€ : à régler en amont de la manifestation par chèque à l'ordre du CROANA.

Le Conseil régional de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine remercie chaleureusement les intervenants présents ainsi que les membres du groupe de travail qui ont contribué à la réflexion et l'élaboration de ce séminaire, tout particulièrement les représentants des quatre maisons de l'architecture et des deux centres de formation de Nouvelle-Aquitaine impliqués, ainsi que les partenaires qui ont apporté leur concours.

Le Conseil adresse de plus des remerciements particuliers à la MAF-Mutuelle des Architectes Français pour sa participation et le soutien apporté à l'organisation de la rencontre.

Informations pratiques

Manifestation gratuite, nombre de places limité, inscription recommandée.

Contact

ordre.na@architectes.org, 05 56 48 05 30
architectes.org/nouvelleaquitaine – le308.com

À noter

Possibilité de délivrer une attestation de formation aux architectes. Cette attestation rentre dans le cadre des heures de formation complémentaires.

Poitiers

Adresse du pôle et de la manifestation :

1 rue de la Tranchée
86000 Poitiers

Limoges

Adresse de la manifestation :

Espace cité Limoges
2 rue de la Providence
87000 Limoges

Adresse du pôle de Limoges :

75 boulevard Gambetta
87000 Limoges



Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.

